

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone

Des fiches argumentaires pour une rentrée qui bouge

La période des congés d'été prend fin. Toute la CGT doit s'investir dans la construction de la rentrée sociale. Les revendications sont bien évidemment marquées par la situation de récession économique dans laquelle notre pays, comme beaucoup d'autres, est plongé.

Il y a un an le système bancaire menaçait de s'effondrer. Les pouvoirs publics ont puisé des centaines de milliards dans les fonds publics pour le renflouer. Ce plan de sauvetage, tout particulièrement en France, a délibérément laissé de côté les attentes des salariés, au nom de la priorité à l'investissement sur la consommation.

Pour quels résultats ?

- **des emplois détruits** par centaines de milliers, plongeant les salariés dans le chômage ou dans l'incertitude et portant un coup sérieux au potentiel industriel du pays ;
- **des salaires en berne**, provoquant une smicardisation du salariat et dénotant une logique de dévalorisation du travail ;
- **un accroissement sans précédent de la dette publique**, que la politique fiscale actuelle ne peut que faire payer aux salariés, soit sur leurs revenus, soit par la dégradation des services publics ;
- **une protection sociale constamment menacée d'étranglement financier** et pourtant, des groupes multinationaux affichant toujours un niveau élevé de profits et une insolente distribution de dividendes aux actionnaires.

Certes, les luttes menées dans les entreprises, les mobilisations nationales d'une rare ampleur et l'unité syndicale exceptionnelle qui a été construite depuis janvier ont permis d'obtenir quelques mesures gouvernementales atténuant les effets de la récession, améliorant les plans sociaux, voire sauvant des emplois.

Mais tout cela reste encore bien loin des attentes et des nécessités.

La rentrée de septembre doit ainsi être placée sous le signe de l'unité syndicale, de la mobilisation et de la syndicalisation des salariés. Aucune fatalité ne les voue à subir une récession économique d'une gravité historique. Il serait intolérable que le renflouement des banques conduise à ce que la financiarisation de l'économie reparte de plus belle.

Le CCN des 25 et 26 août a adopté une démarche et des initiatives de mobilisation pour la rentrée, avec notamment au niveau national interprofessionnel :

- **la journée d'action du 7 octobre** pour l'emploi, les salaires et les retraites, participant à la journée mondiale pour le travail décent à l'appel de la CSI ;
- **le 22 octobre une journée nationale d'action** pour l'emploi et le développement de l'industrie

Leur préparation passera par la multiplication de débats avec les syndiqués et les salariés dans les entreprises. Elles s'appuieront sur la plate-forme revendicative commune précisée par la déclaration de l'intersyndicale du 26 mai.

Les fiches argumentaires qui constituent ce dossier de rentrée sont destinées à populariser la manière dont la CGT en précise les contenus, à partir des sujets et enjeux cruciaux du moment :

pages 2-3 : salaire et pouvoir d'achat ;

pages 4-5 : emploi ;

pages 6-7 : politique industrielle ;

pages 8-9 : santé et Sécurité sociale ;

pages 10-11 : retraites ;

pages 12-13 : services publics ;

pages 14-15 : budget de l'État ;

pages 16-18 : fiscalité ;

pages 19-20 : taxe carbone.

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

La bataille pour les salaires et le pouvoir d'achat

Quelle est la situation salariale en cette rentrée ?

Nous entrons incontestablement dans une nouvelle phase de la bataille pour les salaires. Le patronat, s'abritant derrière la crise, cherche non seulement à bloquer les revalorisations indispensables, mais il cherche aussi à amputer les rémunérations complémentaires (primes, intéressement, participation). Il s'attaque désormais au niveau des salaires en tant que tel.

Précarité et pauvreté salariale tirent l'ensemble des salariés vers le bas.

Un patronat qui veut baisser les salaires

Gagner moins pour continuer à travailler ! À la faveur de la crise, la tentation pour les patrons de rogner sur les salaires se fait de plus en plus pressante : rémunérations gelées, RTT supprimées, primes réduites..., voici un avant-goût de la cure d'austérité qui risque de frapper nombre de salariés en cet automne. Une pilule amère que les entreprises tentent de faire avaler aux salariés en invoquant la préservation de l'emploi.

En France, la société Donatello a été l'une des premières à briser ce tabou. Elle a proposé à ses employés une baisse de salaire de 10 % comme alternative à un licenciement pour motif économique. Depuis, les exemples de ce type se multiplient. Ainsi, le loueur de voitures Hertz a demandé à ses cadres d'accepter une diminution de leur rémunération de 5 % pendant trois mois. 67 % des cadres concernés auraient accepté, par peur des représailles.

Autre cas emblématique : Hewlett-Packard France. Après avoir incité ses cadres dirigeants à réduire leurs émoluments de 10 % dans un premier temps, l'entreprise a décidé d'étendre la baisse des salaires à un millier de personnes : - 5 % pour les cadres et - 2,5 % pour les non-cadres. Et cela pour une durée non limitée dans le temps. Depuis d'autres entreprises s'y sont mises, telle Osram, la filiale éclairage de Siemens, à Haguenau.

Cette pratique est entrain de s'étendre. Ce sont en effet les groupes américains qui ont pris l'initiative de mettre à contribution leurs salariés. 8 % des salariés américains auraient subi une baisse de leur salaire ! Leurs filiales françaises leur ont ensuite emboîté le pas.

Le code du travail limite pourtant les marges de jeu des employeurs

Le salaire est en effet considéré en droit français comme un élément essentiel du contrat de travail. Une baisse de salaire suppose donc une modification du contrat de travail et nécessite l'accord du salarié. L'employeur doit envoyer à chaque salarié concerné une lettre recommandée

avec accusé de réception. Sans réponse de la part du salarié au bout d'un mois, l'offre est réputée acceptée. Un refus du salarié entraîne son licenciement, avec indemnités à l'appui. À partir de dix refus, l'entreprise doit mettre en place un plan social.

Un nombre de Smicards qui augmente

Il n'y a pas eu de coup de pouce pour le SMIC en 2009. Autrement dit, le gouvernement n'étant pas allé au-delà de la revalorisation minimale inscrite dans la loi, celle-ci a été limitée à 1,5 %

La DARES, service statistique du ministère du Travail, avance une estimation totale de 3,37 millions de salariés rémunérés au Smic au 1^{er} juillet 2008, contre 3,09 l'année précédente. En un an, ce sont donc près de 300 000 salariés supplémentaires qui sont venus accroître les effectifs de ceux qui relèvent du salaire minimum en France alors même que, selon la comptabilité nationale, l'emploi salarié entre 2007 et 2008 n'a progressé que 120 000 personnes. En d'autres termes, la qualité des emplois salariés et leur rémunération relative tendaient à se dégrader avant même que la crise ne fasse sentir ses premiers effets.

Dans le secteur privé non agricole, hors intérim, un salarié sur sept (14,1 %) était payé au Smic en 2008 (contre 12,9 % en 2007).

Sont plus particulièrement concernés par le Smic les jeunes (34,5 % des moins de 25 ans contre 12 % pour les 40 ans et plus), les salariés des petites entreprises (30 % payés au Smic contre 7 % dans les entreprises de plus de 500 salariés) les femmes qui sont presque deux fois plus fréquemment au Smic que les hommes (20 %, contre 11 %).

Les écarts sont importants entre branches d'activité. Certaines d'entre elles payent au Smic la grande majorité de leurs salariés. Les deux tiers des 77 000 salariés de la restauration rapide gagnent le Smic, tout comme 61 % des 300 000 salariés du secteur de la propreté ou 46 % des 517 000 salariés des cafés, hôtels ou restaurants.

Une politique qui multiplie les travailleurs pauvres

La pauvreté a partie liée avec le développement des emplois peu rémunérés. Sur les 4,2 millions de personnes de 18 à 59 ans en situation de pauvreté en 2006, 1,85 million était en emploi, contre 1,55 million en 2003. Si l'on prend en compte le nombre de personnes vivant dans des ménages au niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, les ménages de travailleurs pauvres en emploi représentaient 3,16 millions de personnes en 2003 et 3,62 millions en 2006. Soit une augmentation de 500 000, pour un nom-

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

La bataille pour les salaires et le pouvoir d'achat

bre total de personnes en situation de pauvreté qui s'est accru de 800 000 : l'extension de la pauvreté laborieuse est donc désormais le principal facteur d'aggravation de la pauvreté.

Le RSA - en moyenne une centaine d'euros supplémentaire par ménage de travailleur pauvre - ne suffira pas pour réduire les difficultés du quotidien que vivent ces familles ! Comme rien n'est prévu pour mettre fin à l'expansion de leur nombre, il risque fort d'être sans effet sur la pauvreté laborieuse ; il se contentera de boucher quelques-uns des trous existants, tandis que les employeurs s'emploieront sans cesse à en creuser d'autres...

Il faut augmenter les salaires pour écarter le risque de déflation économique

Si cette tentation de bloquer les salaires, voire d'abaisser les rémunérations venait à se généraliser, les conséquences pour l'économie seraient évidemment dramatiques. Comme l'explique l'économiste américain Paul Krugman : « *La baisse des salaires est le symptôme d'une économie malade. Et ce symptôme peut aggraver l'état de santé de l'économie.* » C'est tout le paradoxe : en cas de baisse générale des salaires, c'est l'emploi qui trinquera en définitive, la baisse du pouvoir d'achat des salariés venant réduire leur consommation, accentuant la dépression de l'économie. De quoi engager notre pays et l'Europe dans la déflation, la chute de la demande tirant les prix vers le bas, ce qui ne manquerait pas d'inciter les entreprises à comprimer encore un peu plus les salaires ou à réduire l'emploi.

Le phénomène s'autoalimente d'autant plus que la baisse des prix incite les consommateurs à repousser leurs achats pour bénéficier de prix qui seront demain plus bas. Les entreprises, de leurs côtés, gèlent leurs investissements : à quoi bon mettre un nouveau produit sur le marché si, le temps de le produire, on risque de le vendre moins cher que prévu. Enfin, l'endettement excessif des ménages, comme l'augmentation du chômage induit par cette paralysie fragilisent un peu plus la demande.

Les exigences de la CGT

1) Augmenter les salaires, pensions minima sociaux

En matière salariale, au moins une fois par an, les salaires doivent faire l'objet de négociations, aussi bien dans les branches professionnelles que dans les entreprises. Augmenter les salaires, les pensions et minima sociaux sont un enjeu majeur pour répondre aux besoins des salariés, retraités, privés d'emploi,...pour relancer la

consommation, pour sortir de la crise.

La bataille pour le SMIC est un des piliers de la croissance. C'est la base de reconnaissance des qualifications, c'est un repère social en terme de niveau de vie pour les retraités, les privés d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.

2) Instaurer une sécurité sociale professionnelle.

C'est une stratégie de lutte contre la précarisation des emplois et pour la qualification de toutes les catégories de salariés.

3) Engager une réforme fiscale.

Rétablir la progressivité de l'impôt sur le revenu en créant notamment de nouvelles tranches d'impôt pour les hauts et les très hauts revenus, supprimer le bouclier fiscal.

4) Réguler la distribution des dividendes et la rémunération des dirigeants d'entreprises.

Lier, dans des proportions raisonnables, l'évolution de la rémunération des actionnaires et des dirigeants à celle du personnel, conditionner ces rémunérations au respect des critères liés aux politiques salariales, à l'emploi, à la formation et à l'investissement productif.

À propos du « conditionnement des aides »

La CGT s'est opposée à l'octroi des exonérations de cotisations sociales au nom de l'emploi, accordées aux employeurs, depuis 15 ans. Celles-ci grèvent les budgets publics et sociaux. Elles incitent le patronat à maintenir des bas salaires.

Jamais, elles n'ont fait la preuve de leur efficacité en matière de créations d'emplois.

La conditionnalité de ces exonérations, peut être une avancée, à condition qu'elle réponde à l'exigence de promotion des salaires et de l'emploi stable, dans le cadre d'un accord majoritaire.

C'est pourquoi la CGT avec d'autres organisations exige que ces aides soient subordonnées à la conclusion d'un accord. Ce qui est autrement plus contraignant.

Plus fondamentalement, la CGT revendique une réforme du mode de calcul de la cotisation dite patronale qui pénalise les entreprises qui réduisent la masse salariale donc l'emploi et les salaires.

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Emploi

État des lieux

30 millions, c'est le nombre d'emplois que devraient perdre les pays développés entre fin 2007 et fin 2010, selon l'OCDE. Si les prévisions les plus optimistes misent sur une sortie de récession en 2010, la plupart des experts pronostiquent le maintien d'un taux de chômage élevé pour les années à venir.

Sur le front du chômage, l'Hexagone semble tirer un peu mieux son épingle du jeu que d'autres pays. La situation n'en est pas moins très préoccupante. La France a enregistré 92 700 pertes nettes d'emploi en 2008, un chiffre jamais atteint depuis... 1991 et bien supérieur aux estimations effectuées par pôle emploi au printemps dernier. De plus, entre janvier et mai dernier, l'on dénombrait entre 50 000 et 80 000 nouveaux demandeurs d'emploi par mois. Certes, le mois de juin a-t-il été à première vue un peu moins mauvais que les mois précédents: le nombre de chômeurs inscrits en catégorie A (sans aucune activité) a diminué de 0,7 % en un mois pour s'établir à 2,524 millions.

Mais cette baisse n'est qu'apparente: en comptabilisant le nombre de personnes en activité réduite, les chiffres du chômage ont même augmenté de 9 200 personnes. Et en un an, le nombre de chômeurs inscrits pour la seule catégorie A a augmenté de 25,7 % pour s'établir à plus de 2,5 millions de chômeurs. Le pire est sans doute à venir. Selon les prévisions de l'Unedic, la France devrait compter quelque 639 000 chômeurs de plus cette année.

Quant au gouvernement, il se révèle même plus pessimiste, en tablant sur 650 000 chômeurs supplémentaires. Premières variables d'ajustement dans la politique de restructuration des entreprises: les précaires. Ils ont été les premiers à rejoindre les files d'attente de Pôle Emploi.

Mais les licenciés économiques ne sont pas en reste. Si les inscriptions au chômage pour licenciement économique restent marginales (4,8 % du total des inscrits), leur nombre a toutefois explosé en un an (+53,1 %). Ce qui montre qu'après s'être facilement séparées des précaires, les entreprises tapent dorénavant dans le « dur »! Les choses risquent d'ailleurs, de s'accélérer à la rentrée sous l'effet des fins de mesure de chômage partiel dans de nombreuses entreprises.

Pôle emploi

Déjà asphyxié par une fusion stupide combattue par la CGT, pôle emploi montre son incapacité à gérer l'afflux massif de chômeurs. Plutôt que de créer les conditions d'un service public des demandeurs d'emploi, en embauchant des agents en nombre suffisant, pôle emploi vient de décider de recourir à des cabinets privés pour suivre et placer 320 000 demandeurs d'emploi.

Un joli cadeau de 466 millions d'euros à des opérateurs privés qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité. La cour des comptes relevait ainsi en 2006 que la plus-value du secteur public est nettement supérieure à celle des opérateurs privés en matière de placement des demandeurs d'emploi. Parmi les opérateurs privés choisis, sept d'entre eux se partageront 60 % du marché, les agences d'intérim s'en octroieront quant à elles près d'un quart, une aubaine pour ces dernières qui ont vu leur chiffre d'affaires baisser ces derniers mois!

Et que dire du choix de pôle emploi, en manque de personnel, de se faire prêter, à titre temporaire, entre 500 et 1 000 salariés par ces mêmes agences d'intérim pour placer les demandeurs d'emploi!

Jeunes

Malgré les nombreuses aides accordées aux entreprises, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes adopté en avril par le gouvernement connaît un flop retentissant. Le président de la République s'en est ému cet été à l'occasion d'un point d'étape sur la mission Proglia, du nom du PDG de Véolia Environnement chargé d'assurer la promotion des contrats en alternance auprès des entreprises. Selon les bilans réalisés par le ministère du Travail, le recours à ces dispositifs reste à ce jour inférieur à ce qu'il était en 2008.

La CGT a dénoncé ce plan dans la mesure où il reprenait les vieilles recettes marquées du sceau de la précarité et qui ont fait maintes fois la preuve de leur échec.

Elle a proposé de conditionner les aides aux entreprises à la pérennisation des contrats en alternance, des contrats aidés, à la transformation des stages en contrats de travail à durée indéterminée.

Elle revendique par ailleurs une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation initiale et un revenu d'insertion pour les primo demandeurs d'emploi.

La commission Hirsch a publié son *Livre vert* destiné à définir une nouvelle politique de la jeunesse. Un certain nombre de propositions sont avancées, mais quel avenir leur sera réservé? Aucune précision sur un éventuel calendrier pour la mise en œuvre des mesures, rien non plus sur leur financement.

Seniors

Un salarié sur trois seulement est encore dans l'emploi au moment où il fait valoir ses droits à la retraite. Face à l'absence de résultats du « *plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006 - 2010* », le gouvernement a publié en mai dernier un décret visant à sanctionner financièrement (pénalité d'un montant égal à 1 % de la

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Emploi

masse salariale) les entreprises de plus de 50 salariés, qui n'ont pas conclu d'accord ou mis en place un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors. Mais ce décret est peu contraignant pour les employeurs, puisqu'aucune obligation de résultat n'est exigée. Ils peuvent adopter unilatéralement un plan d'action, sans passer par la voie de la négociation. Toutefois, il crée une obligation de moyens aux employeurs et doit donc être apprécié comme un outil pour gagner l'ouverture de négociations dans les branches professionnelles, les entreprises et nouer le débat avec les salariés sur le sujet de l'emploi des seniors.

La CGT dispose d'un arsenal de propositions pour engager ces négociations : aménagement des postes de travail, des horaires, formations qualifiantes et certifiantes en faisant valoir la priorité d'accès pour les plus de 45 ans, cessations progressives d'activité, système de transition entre activité professionnelle et retraite, sans oublier les retraites anticipées pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles.

Fonds d'investissement social (Fiso)

Le Fiso est entré dans sa phase opérationnelle. Sa création avait été annoncée par Nicolas Sarkozy lors du sommet social le 18 février dernier, au lendemain de la grande mobilisation du 29 janvier. Il a été installé officiellement en avril. Son démarrage a été laborieux et la négociation inexistante avec les syndicats dans les branches et les territoires.

L'objectif affiché du dispositif est de « *coordonner les politiques de réponse à la crise en matière d'emploi et de formation professionnelle.* » Mais les moyens alloués par l'État ne sont pas à la hauteur de l'ambition : 1,5 milliard d'euros en 2009, soit presque deux fois moins que les cadeaux qu'il accorde chaque année aux employeurs avec la loi Tépà sur les heures supplémentaires ou avec la baisse de la TVA dans le seul secteur de la restauration. En fait, le gouvernement cherche à mettre la main sur l'argent de la formation professionnelle et du chômage géré par les partenaires sociaux.

Pour la CGT, le Fiso doit servir avant tout à maintenir les contrats de travail et contribuer à bâtir une véritable sécurité sociale professionnelle pour les salariés.

C'est cet objectif qui guidera notre conduite partout où nous aurons à nous prononcer sur les projets qui seront soumis à notre avis.

Attention, contrairement à la présentation initiale sur le fonctionnement du Fiso, ce sont les acteurs de terrain, c'est-à-dire nos organisations professionnelles et territoriales qui sont amenées à labelliser ou non les projets.

Négociation sur « *la gestion sociale des conséquences économiques de la crise sur l'emploi* ».

Cette négociation a été engagée avant les vacances et se poursuivra. Le premier round s'est achevé le 8 juillet par un projet d'accord sur lequel la délégation CGT a émis un avis défavorable. Nous retiendrons trois têtes de chapitre.

- **Chômage partiel :** le dispositif est étendu à de nouvelles catégories de salariés et les conditions de contrôle par l'Administration sont assouplies. La CGT aurait souhaité définir des critères précis afin de conditionner l'attribution des aides publiques à la réalité des difficultés de l'entreprise bénéficiaire et éviter ainsi tout effet d'aubaine. Est-il normal, par exemple, qu'une entreprise qui distribue des dividendes à ses actionnaires, bénéficie de la solidarité financière de l'État ? D'autre part, l'obligation de maintenir l'emploi pour une durée deux fois supérieure à celle de la convention, que nous avons obtenue en avril dans l'accord Unedic portant l'indemnisation du chômage partiel à 75 %, n'existe plus dans le texte du 8 juillet. Enfin, la CGT continue de réclamer la prise en compte des primes dans le calcul de l'indemnisation et l'assimilation des périodes de chômage partiel à du temps de travail effectif pour notamment éviter de pénaliser les salariés dans la prise de leurs congés.
- **Reclassement des salariés licenciés :** la rémunération de la Convention de reclassement personnalisée (CRP) est alignée sur celle du Contrat de transition professionnelle (CTP) : 80 % du salaire brut antérieur pendant douze mois, contre 80 % les huit premiers mois et 70 % les quatre suivants aujourd'hui, c'est donc une avancée (c'est la seconde fois que la CRP est revalorisée). Cependant, la CGT a demandé que le dispositif soit ouvert à l'ensemble des salariés précaires (intérim, CDD). En vain. Le Medef s'est également opposé à notre proposition consistant à porter la rémunération du congé de reclassement pour les salariés des entreprises de plus de 1000 au niveau de 80 % du salaire brut antérieur pendant douze mois.
- **Prêt de main-d'œuvre d'une entreprise à l'autre :** sécurisé pour les employeurs il l'est moins pour les salariés. Une convention de mise à disposition de personnel entre l'entreprise prêteuse et l'utilisatrice doit être établie, mais les salaires, les cotisations sociales et les frais professionnels n'y figurent pas. Le salarié ne pourra pas s'opposer au prêt, sauf s'il conduit à une modification de son contrat de travail ou si la durée du prêt est supérieure à huit mois. La CGT a tenté d'encadrer le prêt de main-d'œuvre sur la base du volontariat du salarié, mais le Medef s'y est opposé.

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Politique industrielle

Dans le prolongement de sa bataille pour l'emploi industriel depuis notamment les assises de Villepinte en 2004 et la manifestation de juin 2005 à Paris, la CGT a décidé de lancer une campagne « *Pour la défense et le développement de l'industrie* ».

Des dizaines de réunions, de débats, de rassemblements se sont tenues dans les filières et les territoires appuyant de fortes batailles revendicatives et de mobilisations.

Le 11 juin, 600 militants réunis à Montreuil ont mis en commun leurs expériences de luttes, de succès et débattu des objectifs et propositions que porte la CGT pour amplifier la dynamique de la bataille engagée avec les salariés pour l'emploi industriel.

Pourquoi une telle bataille ?

L'industrie et les services qui y sont liés emploient près de 4 millions de salariés, représentent plus de 35 % du PIB en France, 60 % des investissements, 90 % de la recherche, 78 % des exportations...

C'est un levier considérable pour l'activité économique et sociale.

Son rôle dans le développement des territoires est déterminant, elle est source de développement de la connaissance, de la maîtrise des sciences et des techniques nécessaires au devenir du développement des activités humaines et de la sauvegarde de la planète.

Quelles propositions CGT ?

La mise en place d'une Sécurité sociale professionnelle est indissociable d'une politique industrielle ambitieuse... Il s'agit d'éviter que le salarié perde son emploi (ce qui ne signifie pas forcément maintenir les emplois tels qu'ils sont), de faire en sorte qu'il garde un niveau de rémunération, qu'il puisse accéder à la formation.

Nous proposons de l'expérimenter dans le secteur de l'industrie où, si rien n'est fait, des centaines de milliers d'emplois et de compétences seront perdus dans les mois à venir.

Pour cela, **la CGT propose cinq priorités** pour une politique industrielle et de développement de l'emploi.

1) Priorité à l'emploi, à l'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications

Un défi démographique se pose à toutes les entreprises de l'industrie, des secteurs comme celui de la métallurgie vont voir partir 150 000 salariés par an d'ici à 2012. C'est à un véritable départ massif de savoir-faire et de compétences auquel les entreprises ont à faire face. Il s'agit donc

d'avoir une politique ambitieuse en termes d'embauches et de formations pour pérenniser et développer les capacités, les compétences et savoir-faire.

Se pose également la question de la revalorisation du travail et de son contenu. Comment peut-on vouloir inciter le salarié à développer son implication dans le travail, sa formation, sa qualification, si la situation actuelle de dévalorisation du travail, son contenu et sa rémunération perdure ?

Revaloriser les salaires en lien avec la reconnaissance des qualifications est une garantie de relance de la croissance. Augmenter les salaires est plus que jamais source d'efficacité sociale et de développement de l'économie.

Le développement des capacités humaines, la question des augmentations des salaires sont absolument incontournables. Nous pensons qu'il faut aussi revoir les exonérations de cotisations qui contribuent à tirer les salaires vers le bas.

2) Recherche et innovation, passer à une vitesse supérieure...

La France est très en retard sur ses « partenaires », en matière de recherche et d'innovation, l'objectif d'atteindre les 3 % du PIB nécessite de passer rapidement de 21 milliards d'euros à 33 milliards.

Il faut donner aux PME les moyens de se développer en accédant aux marchés publics, aux crédits et à la recherche.

La CGT propose de transformer les pôles de compétitivités en pôles de développement pour les PME. Cela doit s'accompagner par la création de fonds régionaux pour l'emploi pour financer et promouvoir le lancement de capacités nouvelles et d'activités innovantes.

3) Un plan cohérent en faveur du développement durable

La prise en compte des enjeux environnementaux et de celui du changement climatique en premier lieu exige de renforcer le potentiel industriel et de le mettre au service d'un nouveau modèle de développement plus économe en ressources et d'une économie fortement décarbonée. L'industrie est donc tout à fait compatible avec l'ambition d'un développement durable.

Le « Grenelle » de l'environnement a tracé quelques pistes l'année dernière. Il reste à mettre en œuvre l'essentiel des mesures et à les financer. 400 000 emplois sont en jeu dans le secteur de la construction ; 200 000 peuvent être créés dans les transports, les fabrications de matériels roulants, la mise au point et la construction de nouveaux

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Politique industrielle

véhicules. Autant d'emplois sont en jeu dans de nouveaux équipements collectifs. Ceci nécessite des moyens budgétaires, des plans de formation très ambitieux et un essor sans précédent de la recherche.

Tous les secteurs, toutes les régions peuvent bénéficier de ces projets qui nécessitent l'intervention de la puissance publique à tous les niveaux. Or, les mesures actuellement arrêtées sont très largement insuffisantes. Sécuriser l'approvisionnement énergétique est un défi majeur. Or, cela nécessite de rompre avec l'approche libérale par laquelle cette question a été traitée... Les enjeux politiques industriels, politiques énergétiques, politiques de transports, doivent faire l'objet d'initiatives fortes et ambitieuses à l'échelle européenne.

4) Démocratie et droits nouveaux d'intervention pour les salariés

État, Europe, collectivités territoriales contribuent au financement d'activités – parfois à risque – des grands groupes. L'utilisation de ces sommes publiques doit être strictement encadrée, se faire en toute transparence quant à leur destination et soumise à information et avis des représentants des salariés.

Le développement industriel et la démocratie sociale et territoriale doivent aller de pair :

- mise en place de représentants de salariés élus par les salariés et disposant de véritables prérogatives dans les conseils d'administration ;
- nouveaux droits d'intervention pour les salariés sur les choix de gestion des entreprises, mais aussi nouveaux lieux d'intervention (entreprise à tous les niveaux de l'établissement jusqu'au groupe européen, filière industrielle, bassin d'emplois) ;
- les salariés doivent avoir plus de visibilité sur les stratégies, les évolutions technologiques, des emplois, des qualifications, la nécessité des types de formations souhaitées par les salariés... ;
- la création de comités interentreprises entre donneurs d'ordres et sous-traitants pour un droit égal entre les salariés à l'information, à avis sur l'ensemble d'une filière, d'un bassin d'emploi ou d'un territoire ;
- Tous les comités d'entreprises doivent avoir un droit suspensif sur les plans de suppressions d'emplois afin de pouvoir élaborer des propositions alternatives comme la recherche d'éventuels repreneurs, le choix d'aller vers d'autres activités industrielles...

5) La création d'un « pôle public financier » pour réorienter le financement des entreprises...

Depuis vingt-cinq ans, la pression des actionnaires a entraîné l'industrie vers une dérive financière. Un changement de cap est indispensable, il commence par le financement des activités industrielles.

Le réseau bancaire et financier ne répond plus aux besoins d'investissement et d'activités des entreprises. Le financement devient problématique alors même que les entreprises privilégient les actionnaires.

La CGT propose la création d'un pôle public de financement du développement industriel et de l'emploi, utilisant l'épargne avec, par exemple, un livret d'épargne « *Industrie et emploi* », incluant l'actuel « *livre du développement durable* » et le « *livret d'épargne populaire* ». Il y a des bases pour cela : la Caisse des dépôts, Oseo, qui est censée financer l'innovation et le développement des PME, la Banque Postale...

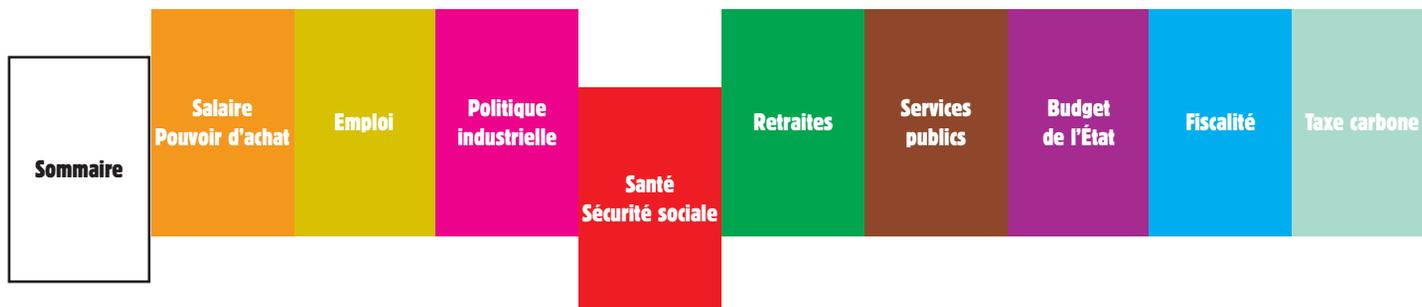
Il faut également desserrer les contraintes d'exigences de rentabilité des financiers qui pèsent sur l'industrie et, plus globalement, sur l'économie et le social.

La tenue rapide d'une conférence nationale tripartite sur l'avenir de l'industrie nous semble indispensable.

Quelles suites à débattre ?

Le 11 juin dernier, les participants se sont dits déterminés à poursuivre la bataille pour l'emploi industriel et se sont engagés à proposer une vaste mobilisation nationale sur ce sujet à l'automne.

Plusieurs fédérations proposent la date du 22 octobre et mettent également en débat, les formes de cette mobilisation nationale coordonnée.



Santé et sécurité sociale

Travail, santé, sécurité sociale vont être, à nouveau, des sujets d'actualité. Abordons-les à partir du travail. Facteur déterminant de la santé, il contribue au processus vital de l'individu et au financement de la Sécurité sociale par la richesse qu'il crée.

L'objectif des politiques libérales d'abaisser le soit disant coût du travail pour favoriser la compétitivité des entreprises françaises sur les marchés internationaux, dont nous contestons l'argumentation (se reporter à la commission exécutive confédérale de septembre 2008) est confronté à la situation créée par la crise.

Celle-ci génère un besoin fort de protection sociale - alors que les licenciements et les menaces de plans dits « sociaux » ont des répercussions négatives sur les conditions de vie et de santé des salariés - et produit un affaiblissement des ressources qui aggrave le déficit de la Sécurité sociale.

Le gouvernement peut s'appuyer sur le constat que le système de protection sociale a servi d'amortisseur aux effets de la crise, pour, au prétexte de sa sauvegarde, engager des mesures qui pourraient remettre en cause ses fondements. Dans ce contexte où le déficit prévu pour l'assurance-maladie est de 9,4 milliards, soit le double du provisoire 2004, le financement et la nature de notre système de santé et de Sécurité Sociale représentent deux enjeux d'avenir.

1) La santé au travail

L'intensification du travail pèse sur les salariés. La charge mentale supportée est élevée et s'accompagne d'une dégradation des conditions physiques du travail et de craintes sur le devenir de l'emploi. L'actualité de cet été montre également la persistance des risques chimiques. La reconnaissance des maladies professionnelles reste en décalage avec la réalité (en 2007 la Sécurité sociale révélait 11 000 à 23 000 nouveaux cas de cancers attribuables aux expositions professionnelles pour 2 059 reconnus). Dans ce contexte, après les négociations sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, sur le stress au travail, alors que le patronat bloque les négociations pénibilité retraite, celle sur la médecine du travail va se poursuivre en septembre.

La médecine du travail doit avoir pour objet d'éviter l'altération de l'état de santé des travailleurs alors que nombreux sont ceux qui n'y ont pas accès.

Objectif de la négociation pour la CGT :

- définir légalement les missions des services de santé au travail ;

- préciser le rôle et la place des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires ;
- favoriser l'accès à la médecine du travail pour tous les salariés ;
- dégager la gouvernance des services de santé au travail de la main mise patronale ;
- organiser un financement des services de santé au travail plus juste et plus transparent.

2) La loi « Hôpital, patient, santé et territoire (HPTS) »

Elle a été publiée au Journal officiel le 21 juillet 2009. Son fil conducteur est la privatisation de la santé.

Les ARS (Agences régionales de Santé), pièces maîtresses de la réforme, doivent rentrer en fonction en 2010 après la publication des principaux décrets d'application dès septembre. Leur pouvoir est exorbitant pour achever la réorganisation du paysage sanitaire et médico-social.

Là où le service public sera en recul, le vide se traduira par une désertification sanitaire ou par le développement du privé commercial. L'hôpital public à la française n'existe plus, hormis dans le titre de la loi. Celle-ci ne parle plus que d'établissement de santé.

Toutes les missions publiques pourront être exercées par le privé. Les différences d'organisation et de gestion entre le privé et le public sont gommées, le leitmotiv devient la rentabilité et non plus la performance au service de tous. Les portes sont grandes ouvertes au privé commercial pour qui la finalité reste le profit avec pour conséquence la sélection des malades et des activités les plus lucratives. De 1100 à 2000 salariés de l'assurance-maladie doivent être déplacés vers les ARS. Les DRASS et DASS disparaissent avec la dispersion des salariés dans les ARS ou dans les nouveaux services de la cohésion sociale.

Des suppressions d'emplois dans les hôpitaux sont annoncées (sept cents à l'AP de Paris, six cents aux HCL à Lyon, deux cent huit au CHU de Caen, incitation aux démissions au CHU de Nantes). Les communautés hospitalières de territoire vont se mettre en place avec pour objectif la fusion de plusieurs établissements au sein d'un département, d'une région ou interrégion en réorganisant totalement les services, en déplaçant les personnels. Il faut poursuivre la mobilisation des salariés, usagers et professionnels du système de santé, sur les propositions de la CGT, alternatives à la loi HPST, pour enrayer sa mécanique. La CGT a déjà organisé des débats dans dix-neuf régions. Un débat public initié par les principales confédérations et la mutualité est projeté en octobre au conseil économique et social et environnemental.

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Santé et sécurité sociale

3) Risque de nouveaux reculs de la prise en charge de la Sécurité sociale

a) Offensive contre les indemnités journalières: elles progressent de 6 % mais ne représentent que 5 % du budget de l'assurance-maladie. Cette progression révèle souvent une dégradation des conditions de travail, d'un mal être au travail. L'arrêt de travail permet aux salariés de ne pas basculer dans des maladies plus lourdes. Malgré cette évidence, la généralisation des contrôles mandatés par l'employeur et non plus par la sécu sera inscrite dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Les médecins assujettis aux employeurs pourront faire reprendre le travail et remettre en cause le paiement des indemnités journalières. Cette offensive a pour objectif de faire pression sur les salariés pour une rentabilisation maximum de leur travail.

Nous devons mener dans les entreprises la bataille du droit à l'arrêt maladie.

b) Offensive contre les Affections de longues durées (ALD) taxées de dépenses exponentielles: déjà l'été dernier, l'idée d'une remise en cause de la prise en charge à 100 % de ces pathologies était avancée. Le Président de la république a évoqué récemment la possibilité d'une nouvelle répartition de la prise en charge entre la Sécu et les organismes complémentaires. Ce serait la fin de la sécurité sociale dont la finalité première est de protéger les personnes contre les aléas de la vie, en particulier de la maladie. La constante évolution des maladies graves et invalidantes doit conduire à s'interroger sur les raisons de cette tendance et en particulier sur les conditions de vie et de travail pour développer une politique de prévention et faire payer aux entreprises, les dégâts de santé qu'elles provoquent.

4) Les propositions de financement de la CGT

Le débat sur le PFLSS doit être relancé à l'approche du débat parlementaire sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

La crise met en lumière que le problème principal du financement est lié à l'évolution de l'activité, de l'emploi et des salaires.

Un point de plus de croissance du PIB et de la masse salariale, c'est 22 milliards d'euros de richesses supplémentaires et 6 milliards d'euros de recettes pour la Sécurité sociale.

La CGT propose :

- d'agir dans les entreprises contre la sous-déclaration massive des accidents du travail et pour la reconnaissance des maladies professionnelles qui, financés par les employeurs, ont des effets positifs sur la situation financière de la Sécurité sociale ;
- une modulation des cotisations employeurs pour prendre en compte le secteur d'activité: actuellement dans certains secteurs (finances, énergies, industrie pétrolière...), les cotisations des employeurs sont deux ou trois fois plus basses par rapport à la richesse produite que dans d'autres (mécanique, métallurgie, services aux particuliers, hôtel, café, restaurant...) parce qu'ils emploient moins de salariés ;
- une modulation de la cotisation des employeurs prenant aussi en compte le rapport entre la masse salariale et la valeur ajoutée pour favoriser l'emploi et les salaires ;
- un prélèvement sur les revenus financiers du capital.

5) Les personnels

Dans le service public hospitalier et la Sécurité sociale, les personnels subissent des conditions de travail souvent difficiles. Des problèmes d'emplois, de qualifications, de salaires sont posés.

Dans le secteur hospitalier les personnels sont confrontés aux fermetures de lits, de services, d'hôpitaux de proximité...

Dans la Sécurité sociale, fusions de caisse, externalisation d'activités, regroupements de fonctions au niveau régional ou même national conduisent à éloigner de plus en plus la Sécurité sociale des assurés sociaux.

La loi « *Hôpital, patient, santé, territoire* » va amplifier les restructurations déjà engagées, accélérer les suppressions d'emplois, renforcer la tutelle de l'état sur les organismes, retirer leurs dernières prérogatives aux représentants des assurés sociaux.

Les personnels des hôpitaux et de la Sécurité sociale peuvent agir de manière convergente pour défendre leurs propres revendications et défendre le service public hospitalier et la Sécurité sociale avec la population.

Travailler ensemble, syndicats des professions concernées et organisations territoriales de la CGT, comme le font la confédération et les fédérations concernées au niveau national, doit permettre des mobilisations et actions plus fortes.

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Un dossier chaud de la rentrée

De toute évidence, la question de la retraite va revenir en force dès septembre 2009.

Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre l'annonce du Président de la République devant le congrès de Versailles le 22 juin dernier: « *Nous serons au rendez-vous de la réforme des retraites. 2010 sera un rendez-vous capital. Il faudra que tout soit mis sur la table: l'âge de la retraite, la durée de cotisation, la pénibilité. Toutes les options seront examinées. Les partenaires sociaux feront des propositions. Je n'ai pas l'intention de fermer le débat avant qu'il ne soit ouvert. Mais quand viendra le temps de la décision, à la mi 2010, je prendrai mes responsabilités.* »

Outre cette annonce, rappelons qu'un rapport doit être présenté par le COR (Conseil d'orientation des retraites) en février 2010 sur « *les modalités techniques d'un passage éventuel vers un régime par points ou un régime de comptes notionnels.* »

Rappelons enfin que l'accord Agirc-Arrco de 2009 (non signé par la CGT) renvoie à un nouveau rendez-vous avant la fin 2010.

Une situation alarmante!

Il va de soi que la situation financière des régimes, aggravée par la crise, ne fait que renforcer la nécessité d'agir.

Un constat s'impose, les différentes réformes opérées jusqu'à maintenant, qui pour l'essentiel n'ont concerné que certains paramètres des régimes, n'ont en rien réglé la question de leur financement.

Indépendamment de la crise actuelle, le déficit du régime général, par exemple, ne cesse de se creuser, et ce, pour de multiples raisons qui ont toutes à voir avec la problématique suivante:

- d'un côté, refus patronal obstiné d'accorder davantage de ressources et politique publique basée sur le dogme de la réduction du « *coût du travail* » à grands renforts d'exonérations de cotisations sociales;
- de l'autre côté, augmentation du nombre de retraités en lien avec l'allongement de la durée de vie et l'arrivée de la génération du papy-boom.

Dans le même temps, la situation des retraités s'est particulièrement dégradée et les droits en cours d'acquisition des actifs se réduisent comme peau de chagrin.

Ceci à tel point que les plus jeunes d'entre les salariés considèrent qu'ils ne pourront bénéficier d'une retraite satisfaisante (voire d'une retraite tout court) le moment venu, ce qui entraîne une perte de confiance préoccupante dans le système.

La crise se traduit par une baisse drastique des recettes des différents régimes et ne fait donc qu'accroître les difficultés d'ordre structurel.

Cette baisse des recettes est directement liée à la suppression massive d'emplois qui génère mécaniquement une baisse des cotisations.

Cela témoigne du lien très étroit entre problématique de financement et politique de l'emploi.

Côté chiffres, le déficit de la Cnav passerait ainsi de 5,6 milliards d'euros en 2008 à 7,7 milliards d'euros en 2009.

Quant aux régimes complémentaires Agirc et Arrco, leur situation se dégrade également pour les mêmes raisons. Les difficultés financières déjà préexistantes vont s'accroître.

Les intentions du gouvernement et du Medef

Avant même le déclenchement de la crise, la mise en œuvre d'une réforme de fond des retraites était à l'ordre du jour. Le propos était (et il demeure) d'affranchir durablement le patronat du financement (à la hauteur des besoins) de la protection sociale en général, des retraites en particulier.

La réforme dite « *systémique* », quels que soient l'habillage et ses capacités de séduction, consiste en la programmation de la baisse des pensions des retraités actuels et futurs et en une dégradation des droits sans commune mesure avec les réformes passées.

Les propos de Laurence Parisot, qui appelle de ses vœux le « *dernier* » rendez-vous des retraites (comprendre une réforme systémique qui règle « *définitivement* » et de manière technocratique les questions de financement), procèdent évidemment de cette volonté.

Jusqu'à la survenue de la crise actuelle, le gouvernement, la droite s'interrogeaient sur l'opportunité de s'attaquer à ce vaste chantier dès 2010 ou en 2012 (année de l'élection présidentielle...).

Pour mémoire, un rendez-vous était bien programmé dans le cadre de la loi Fillon en 2012. L'insistance du Medef et la crise avec les effets précédemment évoqués, ont eu raison des tergiversations gouvernementales.

Le rendez-vous sera bien en 2010.

Mais une question demeure: ce rendez-vous sera-t-il celui d'une réforme de grande envergure ou d'une réforme « *paramétrique* » intermédiaire qui porterait notamment sur l'âge légal de départ en retraite?

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Un dossier chaud de la rentrée

Les droits des femmes dans le collimateur

Sous l'argument de l'égalité entre les hommes et les femmes, la remise en cause des MDA (Majorations de durées d'assurance) pour les mères de familles qui représentent **en moyenne 20 % du montant des pensions des femmes** qui en ont bénéficié, est à l'ordre du jour. Mais les résultats dépendront du rapport de force en présence.

Et la pénibilité!

Après le passage éclair d'Hortefeux, le dossier demeure en stand-by. Or les attentes se font pressantes pour des milliers de salariés usés, éreintés. La seule réponse acceptable à leur situation est la mise en œuvre de départs anticipés avec bonifications en lien avec la durée d'exposition. Le Medef y est résolument opposé. Nous avons besoin d'un tout autre rapport de forces pour lui faire entendre raison.

Une campagne CGT à la hauteur des enjeux...

Que va-t-il se passer dans les mois qui viennent? La seule chose dont nous pouvons être certains, c'est qu'en l'absence d'une bataille revendicative de haut niveau, la facture risque d'être particulièrement salée pour les salariés et retraités.

Notre première tâche doit être de permettre à chaque salarié, chaque retraité d'évaluer la situation. Ensuite, nous devons montrer que des solutions existent pour satisfaire les besoins en matière de retraite et revenir dans une logique de progrès social permettant notamment aux jeunes générations d'envisager l'avenir avec sérénité.

Nous devons enfin exposer l'ensemble de nos propositions, tant sur les droits, les garanties qui doivent y être attachées, que sur l'organisation des régimes pour y parvenir.

Des propositions en débat

D'ores et déjà, le projet de document d'orientation du quarante-neuvième congrès met en débat l'édification d'une maison commune des régimes de retraites, administrée par des représentants élus des salariés, qui aurait pour objet de solidariser les différents régimes et de les faire converger sur des objectifs de progrès social, à partir d'un socle commun de droits et de garanties de haut niveau (assurant en particulier l'ouverture du droit à retraite à 60 ans, un taux de remplacement de 75 % et le retour à l'indexation des pensions et des salaires portés au compte sur les salaires).

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Services publics

Ni privatisation, ni statu quo

La crise actuelle met en exergue le besoin d'une nouvelle stratégie de développement social, économique et environnemental, ce qui suppose de profondes transformations économiques et sociales.

Dans ce contexte, la place et le rôle des services publics pour redonner la priorité à l'intérêt général apparaît plus que jamais nécessaire et urgent.

Les services publics : des services essentiels pour chaque citoyen et pour la société

Le service public ou le service d'intérêt général recouvre trois grandes fonctions. Il est :

- un puissant élément de solidarité sociale, rendant accessibles non seulement les services de base, mais aussi tout ce qui est indispensable au développement humain, l'éducation, la santé, la culture, le transport, la communication, le logement ... ;
- un élément d'efficacité économique, c'est le cas en matière d'énergie, d'eau, de transport, mais aussi de recherche scientifique ou de communication ;
- un outil de citoyenneté, les services publics, dans leur diversité, sont représentatifs de choix de société et traduisent des orientations politiques et sociales de première importance. Les droits des usagers comme des agents publics doivent être préservés et renforcés.

Les services publics et l'Europe

Jusqu'aux années quatre-vingt, chaque pays a continué à organiser ses services publics dans le cadre de son histoire sociale. L'Europe n'a en effet aucune compétence en la matière.

Mais en 1986, l'Acte unique européen ouvre la voie à la mise en œuvre d'un grand marché défini comme « un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée. »

La traduction en droit européen de cette orientation va progressivement conduire à l'entrée des secteurs où le service public était assuré par les monopoles publics dans le secteur marchand, qui seront soumis à l'application des règles du traité, et donc au droit européen de la concurrence.

Le seul contrepoint est la reconnaissance des Services d'intérêt général (Sig), mais l'Europe récuse une approche transversale des Sig. Ces derniers sont alors traités

dans le cadre de directives sectorielles (gaz, électricité, postal, télécommunications, transports ferroviaires, ...) et par la jurisprudence de la Cour de justice européenne, ce qui limite la portée de leur reconnaissance.

Cette stratégie du « saucissonnage » sectoriel, voulue par la Commission ne nous a naturellement pas aidé à construire les mobilisations solidaires et convergentes pour imposer une législation européenne valant statut pour les services publics.

Ce processus de déréglementation et de libéralisation engagé depuis plus de 15 ans passant par le démembrement et le démantèlement des services publics, conduisant à la modification du statut des entreprises et leur privatisation a été et continue d'être combattu.

Les batailles engagées et celles en cours remettent au cœur des luttes les enjeux européens et nationaux, et inversement, la question majeure de la place des services publics et du secteur public pour une nouvelle politique de développement nationale et européenne.

La responsabilité de l'Etat et des gouvernements pleinement engagée

La logique de la rentabilité financière n'a pas épargné les services publics, les entreprises publiques, qui ont été sommés d'intégrer les contraintes de la concurrence et d'appliquer des règles de gestion tournées vers la seule maîtrise des dépenses.

Avec la Révision générale des politiques publiques (RGPP) l'Etat réorganise dans tous les territoires ses services publics, réorganisation s'inscrivant dans une véritable régression. Les suppressions d'emplois massives, les baisses de crédits publics, accélèrent le désengagement de l'Etat, la fermeture des services publics de proximité et l'abandon de nombreuses missions publiques.

L'alourdissement considérable du déficit public, sans qu'il n'ait d'effets réels au plan social et dans la stimulation d'une véritable politique industrielle, risque d'une part, de menacer le pouvoir d'achat des salariés avec l'alourdissement de la fiscalité indirecte, et d'autre part, de voir le gouvernement opérer de nouvelles réductions des dépenses publiques, de nouvelles coupes sombres dans les services publics, dont les salariés feront encore les frais. La récente loi « Bachelot » et ses conséquences régressives sur le système de santé en témoignent.

Changer les politiques économiques

La bataille pour faire reconnaître le contenu progressif des services publics doit s'accompagner dans le même temps du renouvellement de la pensée du service public. La conception du service public, du secteur public, et

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Services publics

plus largement des missions publiques, doit s'étendre à de nouveaux domaines pour permettre un réel et durable développement humain.

Redonner la primauté à l'intérêt général suppose dans une optique de long terme, d'écarter la logique des critères de la rentabilité financière.

Pour mettre en œuvre une politique industrielle en France, contribuer à un aménagement harmonieux et cohérent du territoire et pour répondre aux besoins nouveaux de la population, il faut des services publics forts et de qualité.

La relance de la puissance publique doit être l'occasion de clarifier le rôle des services publics et d'en renforcer la substance.

Partant des attentes, des besoins des citoyens, des usagers, des personnels, et contribuant à l'intérêt général, l'évolution des services publics et des politiques publiques est une nécessité. L'organisation et la gestion publiques doivent être renouvelées et non pas rationnées.

Pour promouvoir des politiques publiques favorisant les solidarités entre les générations, pérennisant les dépenses de développement social (formation, qualification, éducation, recherche, logement, transport, ...) et assurant le développement des territoires, la CGT propose :

- une réforme fondamentale de la fiscalité et du financement de la protection sociale ;
- la création d'un pôle financier public, complété d'un système de fonds régionaux pour l'emploi et le développement des régions.

Démocratiser et évaluer les gestions publiques

Dans leur diversité, les politiques publiques sont représentatives de choix de société et doivent impliquer tous les acteurs, au plus près des niveaux de décision et de réalisation.

Il faut donc reconnaître et renforcer les droits d'intervention des salariés et des citoyens, à tous les niveaux de la vie économique dans l'entreprise, les territoires, les régions, à l'échelon européen.

La démocratie économique est un enjeu citoyen. La CGT réaffirme le besoin de faire reconnaître la notion universelle de « biens publics » et le principe d'appropriation publique de ces activités.

On ne peut pas mettre en exergue la toute puissance des actionnaires et ne pas donner aux citoyens, aux salariés et à leurs représentants des capacités de contester et dis-

cuter la stratégie des groupes et cela jusque dans les conseils d'administration des firmes.

Le 3 octobre prochain : la défense du service public de La Poste prend une dimension nationale interprofessionnelle avec la consultation de la population organisée par les syndicats et des élus de collectivités.

Cette consultation nationale renforce la lutte des postiers mais elle peut prendre une toute autre dimension. Des réformes aussi fondamentales qui touchent les services publics méritent que les citoyens, les usagers, les personnels puissent s'exprimer et être entendus.

Cela vaut aussi pour l'ensemble des services publics (la santé avec l'hôpital public et la sécurité sociale, la SNCF avec notamment le fret, l'énergie, l'éducation nationale, la recherche, l'université, la justice ...

L'OBJECTIF DE REAPPROPRIATION DEMOCRATIQUE DES SERVICES PUBLICS ET DU SECTEUR PUBLIC EST UN ENJEU CITOYEN MAJEUR. IL NOUS CONCERNE TOUS ET DOIT MOBILISER TOUTES LES FORCES ET LES ORGANISATIONS DE LA CGT EN LIEN AVEC LE BESOIN D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE INDUSTRIELLE DURABLE DANS NOTRE PAYS.

NB : Voir également la fiche N°30 des Repères revendicatifs de la CGT

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Budget de l'État

La crise n'est pas la seule en cause de la dégradation du budget de l'État. Les choix du gouvernement ont aussi leur part de responsabilité

Le budget de l'État ne cesse de se dégrader à cause notamment de l'effondrement des recettes fiscales. Le déficit budgétaire a atteint 87 milliards d'euros en juin, contre 33 milliards un an plus tôt.

Pour arrêter ces tendances ravageuses, il faut changer les choix budgétaires et donner la priorité à l'emploi et à l'amélioration du potentiel productif du pays.

Il s'agit de réformer le système fiscal pour le rendre plus juste et plus efficace.

Il s'agit aussi d'améliorer la façon dont l'État utilise l'argent des contribuables. Cela nécessite surtout que les salariés et leurs représentants disposent des droits spécifiques pour participer à la définition des choix et de contrôler les résultats.

Les mauvais choix du gouvernement conduisent à une accumulation de la dette

1) Baisse des recettes

Les recettes de l'État sont constituées principalement des impôts. Lorsque l'activité économique se contracte, comme c'est le cas aujourd'hui, les recettes fiscales diminuent, sauf si l'État avait décidé d'augmenter l'impôt sur les hauts revenus.

Le gouvernement a fait le choix inverse. Il a réduit l'impôt en faveur des plus fortunés.

Fin juin 2009, les recettes (nettes des remboursements) de l'État s'établissaient à 117 milliards d'euros, contre 156 milliards un an plus tôt. Cette baisse de 39 milliards d'euros s'explique à la fois par de nouvelles facilités accordées aux entreprises (au total 9 milliards d'euros, sous la forme notamment de remboursements anticipés de TVA et d'impôts) et par la baisse de l'activité économique.

Par le jeu des remboursements, l'impôt sur les sociétés est même négatif de 2,2 milliards d'euros à la fin juin : le fisc a remboursé plus d'impôts aux entreprises qu'il n'en a perçus.

2) Hausse des dépenses

En cas de crise économique et sociale, les dépenses de l'État tendent généralement à augmenter. Elles recouvrent quatre grandes catégories : celles qui sont nécessaires au fonctionnement de l'appareil étatique, celles qui sont nécessaires pour bâtir l'avenir (dépenses d'investissement public), les aides accordées par la puissance publique notamment aux entreprises, et, enfin, les charges d'intérêt de la dette publique.

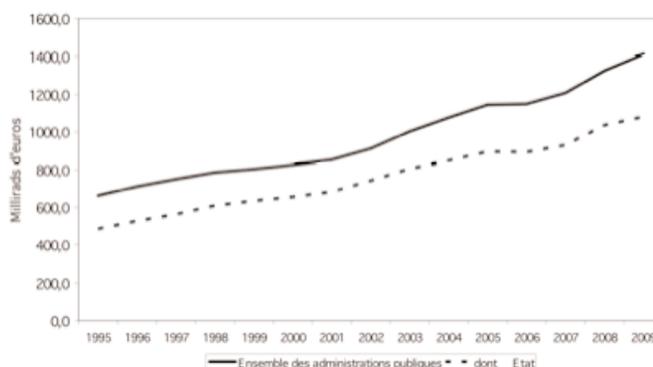
Au 30 juin 2009, les dépenses totales de l'État atteignent

181 milliards d'euros, contre 174 milliards un an plus tôt. Le ministère du Budget précise que cette hausse traduit la mise en œuvre du « plan de relance ». « *Hors plan de relance, les dépenses du budget général diminuent d'une année sur l'autre* », rappelle-t-il.

Pour réduire les dépenses, l'État fait le mauvais choix de réduire les effectifs et fait des économies sur les dépenses d'investissement dans de nombreux domaines, ce qui affaiblit le potentiel productif du pays.

En revanche, il choisit d'augmenter les aides accordées aux entreprises sans aucune contrepartie.

Dettes publiques



3) Une accumulation de la dette publique

La conjugaison de ces deux tendances, baisse des recettes et hausse des dépenses, entraîne un accroissement du déficit budgétaire.

Selon les dernières prévisions de Bercy, le déficit budgétaire de la France serait compris entre 125 et 130 milliards d'euros à la fin 2009 (plus de 2 fois le déficit de l'année 2008). Ce qui alourdit encore la dette.

L'accumulation des dettes ne date pas d'aujourd'hui.

La dette de l'État était de 485 milliards d'euros en 1995 ; elle est passée à 892 milliards en 2006, juste avant l'élection de Nicolas Sarkozy, puis à 1 080 milliards en 2008.

Ainsi, les choix de M. Sarkozy, notamment la réduction des impôts pour les plus fortunés et l'accroissement des aides aux entreprises ont alourdi la dette de l'État.

La dette publique englobe la dette de l'État au sens strict et celle des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale. Dans le cadre de la décentralisation, l'État a transféré une partie de ses fonctions vers les collectivités territoriales sans leur donner les moyens suffisants. Il en a résulté une aggravation de la dette publique, qui est pas-

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Budget de l'État

sée de 663 milliards d'euros en 1995 à 1 150 milliards en 2006 et à 1 327 milliards en 2008. Elle a augmenté de 118 milliards d'euros en un an et dépasse 68 % du PIB en 2008 ; Selon les dernières prévisions du gouvernement, elle atteindrait 77 % du PIB à la fin 2009, 83 % en 2010, 86 % en 2011 et 88 % en 2012. Elle devrait être inférieure à 60 % du PIB d'après les règles européennes.

Il faut réduire le déficit budgétaire et la dette publique, mais pas pour les raisons évoquées par le gouvernement et le patronat

Lorsque le budget est déficitaire, l'État doit emprunter. Évidemment, la grande majorité des salariés, des privés d'emploi et des retraités ne sont pas en mesure de lui fournir cet argent ; ils ont déjà du mal à boucler les fins de mois !

Ce sont les détenteurs de capitaux qui prêtent à l'État, parmi lesquels les fonds d'investissement, les fonds de pension et de plus en plus les « fonds souverains », c'est-à-dire des fonds constitués par des États qui ont des réserves de change importantes, comme la Chine et les pays exportateurs du pétrole.

La dette de l'État alimente les patrimoines financiers par les intérêts que l'État leur verse en contrepartie.

Selon la Cour des comptes, les charges d'intérêt de la dette publique globale sont de l'ordre de 54 milliards d'euros en 2008. En comparaison, en 2009 la totalité des dépenses publiques pour l'enseignement scolaire est de 59 milliards d'euros, pour la recherche et l'enseignement supérieur de 23 milliards.

Ces chiffres montrent qu'il est absolument nécessaire de réduire le déficit budgétaire et la dette publique, afin de créer des marges supplémentaires pour améliorer les services publics et financer les investissements publics.

La CGT propose un meilleur usage des fonds publics et une réforme profonde du système fiscal

Le gouvernement avance l'idée d'un « *grand emprunt national* ». Si le principe d'un emprunt pour financer les investissements de long terme n'est pas à écarter, on peut s'interroger sur sa pertinence dans les conditions actuelles.

Nos propositions portent à la fois sur les dépenses et sur les recettes de l'État.

En augmentant les impôts sur les hauts revenus et en supprimant les « niches fiscales » par exemple, on pourrait dégager des marges qui permettent de financer des investissements publics (voir le communiqué de la CGT daté du 23 juin 2009).

Il faut aussi réduire le déficit budgétaire et la dette publique par la croissance économique. Cela nécessite la création d'emplois stables et bien rémunérés, la hausse des revenus et une meilleure progressivité de l'impôt sur le revenu. Cela améliorerait les recettes de l'État et permettrait de financer les investissements de long terme qui sont nécessaires pour dynamiser l'économie ; investissement en formation et éducation, en santé, en recherche, en infrastructures...

Les coupes sombres dans les postes budgétaires utiles, la réduction des effectifs dans les secteurs stratégiques comme l'éducation nationale sont contre-productives. Elles portent atteinte à la qualité des services publics et affaiblissent le potentiel productif du pays. Il faut au contraire accroître ces dépenses pour renforcer les atouts de la France, notamment la qualité de sa force de travail et ses infrastructures.

Les dépenses de l'État doivent aussi permettre de réduire l'insécurité sociale surtout dans un contexte de hausse du chômage et de précarité. Le « *Fonds d'investissement social* » (Fiso) installé au mois d'avril n'est pas à la hauteur de cet enjeu.

Chaque année l'État dépense des sommes considérables pour aider les entreprises au nom de l'emploi et de l'investissement. Le résultat n'est pas probant.

Au nom de l'emploi, l'État prend en charge 33 milliards d'euros de cotisations sociales patronales. La CGT propose d'affecter la moitié de cette somme à un fond de Sécurité sociale professionnelle.

La CGT propose également que l'ensemble des aides accordées aux entreprises par la puissance publique (l'État, tout comme les collectivités territoriales) soient soumises à l'évaluation et au contrôle des salariés et de leurs représentants. Ceux-ci doivent aussi avoir le droit de participer à la définition des critères d'attribution des aides.

La CGT propose enfin une réforme profonde du système fiscal pour le rendre plus juste et plus efficace (cf. la fiche sur la fiscalité page 16-19).

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Fiscalité

Une réforme profonde du système fiscal est indispensable pour la justice sociale et pour sortir de la crise.

En effet, les impôts indirects, qui ne tiennent pas compte de la situation individuelle ou familiale des contribuables, sont importants ; l'impôt sur le revenu se présente de plus en plus comme un prélèvement sur les salaires, alors que les revenus patrimoniaux et financiers jouissent d'allègements considérables et enfin la CSG est un prélèvement proportionnel sans vertu redistributrice.

Rendre l'impôt sur le revenu plus égalitaire

La justice sociale voudrait que le taux de l'impôt augmente quand le revenu s'accroît. C'est ce qu'on appelle la « progressivité de l'impôt ».

Or, depuis 1986, le taux marginal de la tranche la plus haute de l'impôt sur le revenu est tombé de 65 % à 40 % et le nombre de tranches a été réduit de 14 à 5. Cela a permis de limiter la progressivité de l'impôt et de favoriser les ménages les plus riches. Il faut d'urgence :

- **améliorer la progressivité de l'impôt sur le revenu** en créant des tranches supérieures pour les hauts revenus qui sont majoritairement des revenus du capital ;
- **supprimer le régime d'imposition forfaitaire des dividendes et plus-values financières.** Actuellement taxés au taux unique de 18 %, ces revenus doivent être intégrés dans le revenu global et taxés au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Certains pays et notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, ont d'ores et déjà augmenté l'impôt direct. Cette solution a été aussi appliquée par le passé à la sortie de la Seconde guerre mondiale : pendant plusieurs décennies le taux marginal de l'impôt sur le revenu a ainsi dépassé les 90 % aux États-Unis !

Il faut rappeler que l'impôt sur le revenu ne représente que 3 % du PIB en France contre 8,5 % en Allemagne, 10 % au Royaume Uni et aux États-Unis, plus de 25 % au Danemark.

Supprimer le « bouclier fiscal »

En 2006 le gouvernement Villepin a instauré la règle que les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent être supérieurs à 60 % de ses revenus. Le Président de la République a renforcé cette règle en ramenant ce plafond à 50 %. C'est ce qu'on appelle le « bouclier fiscal » (lorsque la somme des impôts dépasse 50 % du revenu imposable, l'État rembourse la différence).

18 893 foyers fiscaux en ont bénéficié **en 2008**, pour un coût de : **578 millions d'euros** au budget de l'État. Ils

étaient **14 426 foyers en 2007**, pour un coût de **246 millions**. 40 % d'entre eux étaient assujettis à l'Impôt sur la fortune (ISF), 25 % l'année précédente !

2 400 contribuables, parmi les plus aisés, ont touché chacun **50 000 euros en moyenne**, grâce au bouclier fiscal et **100 contribuables** ont reçu, en moyenne, un chèque de **1,15 million d'euros!!!**

Mettre un terme aux principales « niches fiscales »

Une « niche fiscale » est une exonération ou un allègement d'impôt. **En France, il en existe environ 500, représentant un coût de 73 milliards d'euros en 2009.**

Le système offre des avantages exorbitants pour les contribuables les plus fortunés. Ainsi, en 2007 **certaines investissements dans les DOM-TOM ont bénéficié d'une exonération moyenne de 53 246 euros par bénéficiaire.** Ces niches sont justifiées par de prétendues logiques économiques.

La plupart d'entre elles sont le fruit des groupes de pression boursiers, bancaires ou immobiliers. Leur efficacité économique en termes d'emploi, d'innovation, d'activité n'est pas avérée, ni même évaluée.

Il est indispensable de mettre à plat l'ensemble de ces niches et d'évaluer l'efficacité de chaque mesure. Il s'agit de supprimer l'ensemble des dispositifs qui n'ont plus de justification. Cela permettrait de rendre le système fiscal plus juste et en même temps d'améliorer les moyens de l'État et réduire le déficit budgétaire.

Renforcer la fiscalité du patrimoine

Les différentes mesures décidées depuis une dizaine d'années convergent vers une augmentation et un cumul des abattements pour les donations et la succession, et cela dans un contexte d'aggravation des inégalités patrimoniales. Ainsi, un couple avec 2 enfants peut transmettre tous les 6 ans de 600 000 euros à ses enfants sans acquitter de droits de succession.

Les 10 % des foyers fiscaux les plus riches détiennent déjà la moitié du patrimoine global et plus de la moitié du patrimoine financier.

Or, le taux d'imposition des successions en France est l'un des plus bas des pays développés.

Le renforcement des droits de succession pour financer de nouveaux besoins comme la dépendance sont indispensables.

Rendre efficace l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est au centre de la concurrence fiscale entre les États européens.

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Fiscalité

La France est stigmatisée pour son taux nominal d'impôt sur les sociétés (33,3 %). Pourtant, l'impôt réellement acquitté rapporté à la valeur ajoutée des sociétés est comparable à celle de l'Allemagne, du Royaume-Uni ou des États-Unis.

Les recettes d'impôt sur les sociétés représentent 2,8 % du PIB en France, contre 3,4 % en moyenne dans l'Union européenne. Cela correspond à une politique délibérée de défiscalisation des entreprises.

De plus, les entreprises profitent de multiples formes de crédit d'impôt. Introduits au nom des logiques économiques, ces crédits d'impôt se présentent le plus souvent comme des effets d'aubaine. C'est notamment le cas du crédit d'impôt recherche qui, désormais, accordé de façon globale, n'est pas incitatif au développement des efforts de recherche.

Deux pistes sont possibles pour une réforme de l'impôt sur les sociétés :

- **inciter les entreprises à accroître leurs efforts en matière d'investissement productif** en modulant leur taux d'imposition en fonction de leur taux d'investissement (ratio de l'investissement productif, de la recherche-développement et de la formation des salariés rapporté à la valeur ajoutée) ;
- **faire face à la concurrence fiscale dans l'espace européen** en harmonisant les assiettes d'imposition des sociétés, dans le cadre d'une coopération renforcée.

Limitier la TVA, un impôt qui pénalise les ménages modestes

La TVA est un impôt indirect payé en fonction de la consommation. Elle est à elle seule responsable des 2/3 des impôts indirects et représente en moyenne 18 % de la consommation des ménages. Mais, chacun payant le même taux quels que soient son revenu et sa situation familiale, la ponction est 2 fois plus élevée pour les 10 % de ménages modestes que pour les 10 % de ménages les plus riches.

Injuste, la TVA est aussi économiquement pénalisante, surtout dans le contexte actuel marqué par la faiblesse du pouvoir d'achat et le recul de la consommation des ménages. Dans le cadre de l'Union européenne, la réduction de la TVA en deçà d'un taux de 15 % est possible mais nécessite l'accord des États membres. Cela signifie qu'il y a des marges à exploiter.

Le gouvernement a privilégié la baisse ciblée de la TVA dans la restauration sans aucune mesure contraignante pour les employeurs. Cela n'aboutira qu'à augmenter les bénéficiaires.

Il faut envisager une nouvelle structure des taux de la TVA qui favorise les produits de grande consommation qui pèsent lourdement dans le panier de la ménagère.

La taxe carbone

La taxe carbone ne doit pas être considérée comme un substitut ni à la taxe professionnelle, ni à des cotisations sociales. Son produit doit être affecté à des investissements liés à l'adaptation au changement climatique et aux développements de technologies alternatives à celles qui rejettent du CO₂ (Voir fiche pages 19-20)

Il faut aussi réformer la fiscalité locale

La fiscalité directe locale comprend : la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe professionnelle et la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Elle a fortement évolué notamment avec la décentralisation et le transfert des compétences de l'État vers les collectivités. Les différentes réformes, et notamment celles de la taxe professionnelle, se sont faites au détriment des ménages.

En dix ans (1996-2006), le produit du foncier bâti a augmenté de 50 %, celui de la taxe professionnelle de 15 %.

Par ailleurs, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui apparaît en rendement comme le cinquième impôt local, est appelée à croître.

Le désengagement de l'État et les limites de l'alourdissement des prélèvements sur les ménages posent de nombreux problèmes et conduisent au report ou annulation des projets d'investissement locaux visant à améliorer les services publics de proximité, le cadre de vie et l'environnement. **C'est aussi le financement de l'aide sociale de proximité qui se trouve limité.**

La fiscalité locale se caractérise par l'extrême disparité des prélèvements, bien davantage liée à des inégalités de potentiel fiscal par habitant qu'aux politiques fiscales des communes.

Toute réforme doit donc avoir comme axe principal la réduction de ces disparités.

Pour ce qui est de la taxe d'habitation, la révision générale de la valeur locative des immeubles est indispensable. On pourrait également envisager la prise en compte des revenus déclarés avant les exonérations et déductions comme paramètre de l'assiette.

S'agissant de la taxe foncière, les taux pourraient être modulés en tenant compte des usages des biens. Par exemple, le taux de taxe foncière pour les immeubles loués serait plus élevé.

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Fiscalité

En ce qui concerne **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, il faudrait repenser de manière approfondie l'assiette de la TEOM des entreprises.

Enfin, il faut transformer la taxe professionnelle

Nicolas Sarkozy a annoncé sa suppression au nom de l'encouragement des investissements. Ça serait la pire des solutions, car elle est le seul impôt qui établit un lien direct entre l'entreprise et son lieu d'implantation.

Elle contribue à responsabiliser l'entreprise devant la collectivité territoriale. En contrepartie, les collectivités financent les investissements en infrastructures dont bénéficient les entreprises.

Sa suppression priverait les collectivités de ressources importantes, l'État ne compensant pas la totalité des pertes. **En tout état de cause, les charges seraient reportées sur les ménages au profit des entreprises.**

La transformation de la taxe professionnelle devrait respecter quelques principes de base.

La contribution des entreprises au financement de la dépense publique locale doit être réaffirmée. La taxe doit être présentée dans un cadre pluriannuel afin de créer un environnement stable pour les entreprises.

Une harmonisation des taux est indispensable car la disparité actuelle des taux est source de concurrence et profite aux communes riches en base de taxe professionnelle qui peuvent exercer des taux réduits.

Il faut également mettre fin au déséquilibre actuel entre les différents secteurs d'activité : c'est surtout le secteur financier qui profite de ce déséquilibre.

Sur cette base, nous proposons une taxe se décomposant en deux éléments :

- **Le premier serait assis sur les facteurs réels** ayant trait aux processus productifs (valeur ajoutée, valeur locative foncière et valeur locative des équipements et biens mobiliers). Les taux de prélèvement de cette première branche seraient déterminés par les collectivités, avec, pour éviter la mise en concurrence des collectivités, un encadrement des taux défini au niveau national ainsi qu'une modulation prenant en compte l'évolution de l'emploi et sa nature.
- **La seconde composante viserait à réduire la tendance à l'accumulation financière.** Son assiette serait constituée des actifs financiers de l'entreprise : actions, titres d'OPCVM, obligations et autres titres financiers. Le taux de prélèvement serait fixé par le Parlement, au niveau national. Les recettes seraient affectées au « *Fonds national de péréquation* » dans une configu-

ration réformée. La répartition des recettes parmi les collectivités nécessiterait de définir une clef de répartition qui pourrait être fondée sur un ensemble d'indicateurs qu'on peut appeler « *indicateurs locaux du développement humain* » : taux de chômage, taux de logement social, pourcentage des bénéficiaires des minima sociaux...

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Mise en œuvre de la « Contribution climat-énergie » (taxe carbone)

Le Premier ministre a confirmé sa volonté de mettre en œuvre une « contribution climat-énergie » dès l'année prochaine. Elle serait intégrée dans le projet de loi de Finances 2010, discuté dès l'automne au parlement. La préparation des textes se fait sur la base des conclusions de la commission « Rocard » qui avait rendu son rapport fin juillet.

La méthode laisse beaucoup à désirer.

Associée aux premières discussions de la commission « Rocard », la CGT a été exclue, sans explication, de la « table ronde finale » du 9 juillet qui devait élaborer les conclusions soumises aux pouvoirs publics ⁽¹⁾.

Nous avons protesté contre cette mise à l'écart et exprimé nos critiques sur le fond, le 24 juillet, au vu des informations de première main rendues publiques par le journal « les Échos ».

Nous rappelons dans cette note la démarche de la CGT. Elle s'appuie sur nos orientations de congrès et le débat à la commission exécutive du 11 octobre 2007 qui avait servi de feuille de route pour nos délégués au « Grenelle de l'environnement ».

Nous sommes pour prendre en considération les graves problèmes de l'évolution du climat dont une partie est due à l'activité humaine passée et dépendra de l'activité humaine future.

L'atmosphère, l'environnement, sont des « biens publics » qu'il faut gérer collectivement.

Nous sommes favorables à des mécanismes de régulation sélectifs et solidaires permettant d'intégrer la préoccupation environnementale dans les critères de gestion des firmes et les choix des ménages.

Ces mécanismes peuvent constituer une première étape dans la responsabilisation des firmes, indissociable d'une responsabilisation sociale plus globale

La CGT récuse l'idée

- d'une taxe énergie qui aurait pour seul but d'accroître le coût pour les utilisateurs de toutes les énergies utilisées.
- de « contribution punitive » dont l'objectif serait purement et simplement de renchérir le coût global des énergies pour les utilisateurs finaux que sont les salariés.

Il ne s'agit pas globalement de « taxer plus l'énergie », ce que réclament certains courants écologistes, mais avant tout de financer les investissements indispensables permettant une plus grande efficacité énergétique en particulier vis-à-vis des problèmes environnementaux. Cela

rejoint le débat plus profond sur « croissance/décroissance ». L'objectif de la CGT est bien d'économiser les ressources rares, mais pas de limiter la satisfaction des besoins sociaux. C'est l'enjeu du nouveau type de développement auquel nous aspirons.

Nous avons exprimé sur ce point nos fortes préoccupations à propos des déclarations du président de la table ronde, Michel Rocard, qui se dit favorable à la taxation de l'électricité, alors que celle-ci, en France, est, pour l'essentiel, produite à partir d'énergies non émettrices de gaz à effet de serre (hydraulique, nucléaire). Cette solution aboutirait à faire subventionner les sources d'électricité polluantes par celles qui ne polluent pas ! Ce n'est pas acceptable.

La CGT n'est pas hostile au principe d'une « contribution carbone » visant à orienter production et consommation vers des produits et services à faible teneur en CO₂.

Ce problème du rejet de CO₂ doit être traité prioritairement en lien avec les besoins d'énergie pour le développement.

Contrairement aux discours alarmistes justifiant la hausse du prix des énergies, le monde ne va pas manquer de ressources fossiles. Elles demeureront abondantes (charbon, gaz) mais plus coûteuses à extraire. Par contre l'utilisation de ces ressources produirait 2,5 à 3 fois plus de carbone que notre environnement ne pourrait supporter sans élévation importante de la température moyenne.

C'est paradoxalement cette « surabondance » d'énergie productrice de gaz à effet de serre qui pose problème et qu'il faut traiter ! Nous sommes légitimes, sur ce terrain, à porter un certain nombre d'objectifs ambitieux notamment parce qu'ils recouvrent des enjeux considérables d'emploi, de formation, de conditions de travail, de santé et de migrations.

C'est à la puissance publique de garder la maîtrise du processus pour réduire les émissions de CO₂.

Il existe trois outils permettant à la collectivité d'agir sur ce terrain du climat, au bénéfice des générations futures :

- la réglementation comme celle qui s'applique désormais en matière de véhicules et d'habitat. La puissance publique édicte des normes maximales d'émission qu'elle peut régulièrement durcir ;
- les quotas de CO₂, mécanisme applicable aux entreprises et qui est un transfert du risque au marché. C'est le choix contestable fait par les pays européens pour « inciter les

Sommaire	Salaire Pouvoir d'achat	Emploi	Politique industrielle	Santé Sécurité sociale	Retraites	Services publics	Budget de l'État	Fiscalité	Taxe carbone
----------	----------------------------	--------	---------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	---------------------	-----------	--------------

Mise en œuvre de la « Contribution climat-énergie » (taxe carbone)

grands émetteurs de CO₂ à réduire leurs émissions » ;

- la fiscalité qui vise à faire adopter par les différentes catégories d'acteurs des comportements intégrant le coût social des émanations de CO₂ en excès ;

Ces trois outils ont pour but d'incorporer un « coût du CO₂ » à prendre en compte dans les décisions de production et de consommation.

La CGT a estimé que c'était à la puissance publique et non au marché de déterminer la valeur et les conditions de prise en compte de ce « coût du CO₂ ». On ne peut pas miser sur la rentabilité et l'intérêt d'investisseurs qui cherchent dans ce secteur de nouveaux profits faciles.

Il y a en effet beaucoup d'incertitudes sur cette « valeur » qui dépend largement du prix de base des énergies (notamment du pétrole et du gaz) et du coût des technologies alternatives. C'est pourquoi elle s'est prononcée depuis longtemps pour l'utilisation de la réglementation et de l'outil fiscal et contre le recours au marché.⁽²⁾

La taxe carbone ne peut pas être un impôt supplémentaire, a fortiori renforçant les taxes indirectes.

La CGT a exprimé son inquiétude à propos des effets inégalitaires qui pourraient résulter du mécanisme proposé. Le ménage salarié modeste éloigné du centre-ville et habitant dans un logement de qualité médiocre ne doit pas être pénalisé.

Il n'est pas question d'accepter un prélèvement de 25 ou 30 euros par mois sur le budget moyen des ménages (c'est le chiffrage de la commission Rocard).

L'institution de cette taxe carbone doit être articulée à une réforme d'ensemble de la fiscalité allant dans le sens de plus de justice fiscale.⁽³⁾

Des crédits publics doivent par ailleurs être affectés à des investissements permettant de modifier les techniques productives pour fournir aux ménages de véritables alternatives de consommations « décarbonées », à bas coûts, en matière de transport, de logement, de chauffage.

La CGT est tout à fait hostile à la proposition de certains partisans de cette taxe qui voudraient la voir servir à financer de nouveaux allègements d'impôts et de cotisations sociales pour les entreprises.

Les salariés seraient doublement perdants : d'abord en tant que salariés puisque leur rémunération globale baisserait du fait de la réduction des cotisations sociales ; ensuite en tant que consommateurs puisqu'ils paieraient cette taxe incluse dans le prix des produits. D'une certaine manière le gouvernement pourrait être tenté, sous couvert d'écologie, de ressortir la TVA-sociale.

La CGT s'oppose aussi à l'idée que le produit de cette taxe serve à financer la suppression de la taxe professionnelle que paient aujourd'hui les entreprises. La taxe professionnelle peut être adaptée aux objectifs environnementaux. La CGT réclame une réforme profonde de la taxe professionnelle pour laquelle elle a des propositions précises, incluant une composante qui serait fonction des émissions de CO₂.

La CGT veut une fiscalité qui intègre une dimension environnementale mais tienne effectivement compte des facultés contributives des ménages.

Nous avons mis en avant 4 exigences :

- priorité doit être donnée à des prélèvements qui incitent les entreprises à adopter des techniques de production respectueuses de l'environnement ;
- les profits spéculatifs liés aux rentes d'exploitation des énergies fossiles doivent être taxés ;
- toute taxe pesant sur la consommation doit être compensée pour les ménages par une baisse équivalente d'impôts indirects ;
- un contrôle public des fonds spécifiques dédiés aux actions en faveur du développement durable doit être mis en place sans attendre.

1) La CGT n'a été invitée qu'à participer à la réunion des experts des 3 et 4 juillet. Elle a été exclue de la « table ronde » du 9 juillet qui devait élaborer les conclusions du rapport. Le seul syndicat représenté était la CFDT.

2) Il n'est pas vrai qu'un pays seul ne puisse pas s'engager dans cette voie comme le soutient Claude Allègre dans son interview du 23 août au Parisien. L'exemple du « bonus-malus » automobile prouve le contraire. C'est certes « une goutte d'eau » par rapport à l'objectif global, mais cela à une vertu exemplaire.

3) Voir les propositions formulées dans le rapport à la CE confédérale du 11 octobre 2007 et le numéro spécial du mensuel du SNADGI-CGT, « la vie syndicale » n° 312 août 2009 :

Fiscalité : crise environnementale et crise budgétaire, il faut d'autres réponses.